

FORMATION POUR LA VENTE AU DÉTAIL DES TABACS MANUFACTURÉS

OBJECTIFS

Il existe deux types de stages à l'exploitation d'un débit de tabac :

- Le stage « Nouveaux buralistes ». Il s'agit d'une formation concernant le métier de buraliste (législation, gestion quotidienne...) et la réglementation relative au monopole de vente au détail des tabacs manufacturés et l'approvisionnement du débit de tabac. Ce stage est obligatoire pour pouvoir signer le contrat de gérance avec l'administration des douanes.
- Le stage « Renouvellement du contrat de gérance ». Il s'agit d'un stage d'actualisation des connaissances pour maîtriser toutes les évolutions du métier.

A QUI S'ADRESSE T-ELLE?

Le stage « Nouveaux buralistes » s'adresse aux gérants, suppléants et associés de SNC d'un débit de tabac.

Le stage « Renouvellement du contrat de gérance » est seulement destiné aux gérants des débits de tabac.

DURÉE & COÛT

Pour les nouveaux buralistes, le stage s'effectue sur une durée de 4 jours (2 jours pour les associés de SNC).

Pour le stage de renouvellement du contrat de gérance, il s'effectue sur une seule journée, tous les 3 ans (dans les 6 mois qui précèdent la date du renouvellement automatique). Les associés en sont dispensés.

Le coût de cette formation est de 964 € TTC.

COORDONNÉES

CENTRE DE FORMATION DES BURALISTES
75 RUE D'AMSTERDAM
750008 PARIS
01 53 21 10 30
Possibilité d'effectuer le stage à Lyon
Plus d'informations sur : www.formationburalistes.fr